

«Un effort beaucoup trop timide»

«L'assainissement du budget est hypothéqué par le report des inévitables réformes structurelles». Le titre de la traditionnelle conférence de presse hier matin à l'occasion de la publication de l'avis de la Chambre de Commerce sur le nouveau projet de budget de l'Etat en disait déjà long sur le contenu de l'analyse qui va traditionnellement beaucoup plus loin que le projet de loi le plus important et le plus coûteux de l'année.

Maîtriser les dépenses

La Chambre a insisté notamment sur la prudence avec laquelle il faudrait considérer la légère reprise conjoncturelle en ce moment et a mis le doigt sur la volatilité des recettes ainsi que sur la dégradation de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise en comparaison internationale ces dernières années. Et elle se demande comment le Gouvernement compte atteindre dans un tel environnement difficile l'équilibre des finances publiques d'ici 2014 et les asseoir sur une base durable. Les mesures proposées jusqu'ici par la coalition CSV/LSAP et qui se reflètent en bonne partie dans le projet de budget, seraient en tout cas beaucoup trop timides et certainement pas de nature structurelle, alors que les dépenses courantes de l'Etat ne seraient certainement pas «sous contrôle» comme le prétend le Ministre des Finances.

Pour la Chambre de Commerce, l'assainissement budgétaire doit impérativement passer par une maîtrise des dépenses courantes. A moins de



Les experts de la Chambre de Commerce sont convaincus qu'il existe un potentiel d'économies très important au niveau des dépenses courantes

Photo: F. Aussems

vouloir risquer l'entrée du pays dans un cercle vicieux aboutissant à un endettement toujours plus important et des marges de manoeuvre budgétaires et politiques de plus en plus réduites. Selon Eurostat, citée par la Chambre de Commerce, les dépenses budgétaires courantes luxembourgeoises auraient progressé depuis 2005 de 30,9% contre 21% par exemple pour la Belgique et 8,8% pour la France.

Une norme de progression en ligne avec la zone euro

Pour maîtriser la situation, la Chambre de Commerce recommande donc l'introduction d'une norme de progression des dépenses couran-

tes en ligne avec le taux de progression de la zone euro. Aussi, la Chambre plaide-t-elle pour la mise en place d'une limite quant à l'endettement public équivalente à 30% du PIB ainsi que l'introduction d'une centrale d'achat pour l'Administration publique. Des mesures qui devraient aller de pair avec la mise en oeuvre d'une nouvelle architecture budgétaire orientée «objectifs».

En ce qui concerne les investissements publics, la Chambre de Commerce s'inquiète non seulement du manque de transparence mais surtout du faible taux d'exécution des investissements décidés (76,6% seulement ont été mis en musique en l'année de crise 2009). Quid de la politique anticyclique de soutien à l'économie nationale? Pour la

Chambre de Commerce, il serait essentiel de définir des priorités claires, mais aussi une standardisation au niveau des différents projets, la mise en musique de la simplification administrative, mais encore la prise en compte du coût intégral et à long terme des investissements. Un changement de cap nécessaire pour éviter que les fonds spéciaux de l'Etat ne se vident trop vite.

Redéfinir la politique sociale

La Chambre de Commerce plaide par ailleurs pour une «redéfinition de la politique sociale» sur laquelle pèsera dans les prochaines années de plus en plus le vieillissement démographique. A supposer le maintien des prestations actuelles jusqu'en 2060, le Grand-Duché devrait ainsi dépenser 38,1% du PIB pour financer la sécurité sociale, soit près du double du taux d'aujourd'hui. Le système a donc besoin de plus d'efficacité pour que les dépenses profitent vraiment à ceux qui sont dans le besoin. Des réformes du système de santé, des pensions, mais aussi de la lutte contre le chômage font partie de l'effort. La Chambre de Commerce a notamment calculé le «coût de l'inactivité» en 2011: cumulées, les dépenses du Fonds pour l'Emploi, les indemnités RMG et les allocations de vie chère atteindraient 736,7 millions d'euros. Soit 5,78% du total des dépenses de l'administration centrale. Ou 1.473 euros par habitant...

> c.